



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 15/12/15

Reçu en Préfecture le : 15/12/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 14 décembre 2015**  
**D - 2015/651**

***Aujourd'hui 14 décembre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Magali FRONZES, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY

**Musée des Beaux-Arts. Convention de mécénat avec  
le Château Kirwan dans le cadre de l'exposition  
"Bacchanales modernes ! le nu, l'ivresse la danse dans  
l'art français du XIXe siècle". Autorisation. Signature**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts présentera du 11 février 2016 au 23 mai 2016 à la Galerie des Beaux Arts, une exposition destinée intitulée « Bacchanales modernes ! le nu, l'ivresse la danse dans l'art français du XIX<sup>e</sup> siècle. »

La société «Schröder & Schöler SA » Château Kirwan souhaite apporter son soutien à l'organisation de cette exposition par un mécénat. Ce mécénat concernera particulièrement la réalisation du catalogue et l'organisation du dîner de vernissage de l'exposition.

A cet effet, une convention a été rédigée, précisant les modalités de ce mécénat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention afférente,
- émettre le titre de recettes correspondant

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**



## CONVENTION DE MECENAT

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération D            du  
Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

La société " Schröder & Schÿler SA " Château Kirwan dont le siège est situé 33460 Cantenac

Dument représentée par Monsieur Philippe Delfaut en qualité de Directeur Général ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes  
Appelée ci-après " Schröder & Schÿler SA "

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE :**

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise en partenariat avec le Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, une exposition intitulée « *Bacchanales modernes ! le nu, l'ivresse et la danse dans l'Art Français du XIXème siècle* ».

Cette exposition se déroulera à la Galerie des Beaux-Arts, place du colonel Raynal, Bordeaux, du 11 février 2016 au 23 mai 2016 et au Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, du 30 juin au 30 septembre 2016.

Schröder & Schÿler SA souhaite apporter son soutien à cette exposition par un mécénat

### **ARTICLE I : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de Schröder & Schÿler SA et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.

## **ARTICLE II : Obligations de Schröder & Schÿler SA**

Schröder & Schÿler SA s'engage à:

- Verser au musée des Beaux-Arts, la somme de 25 000 euros (vingt-cinq mille euros), destinée à financer la réalisation du catalogue de l'exposition « *Bacchanales modernes ! le nu, l'ivresse et la danse dans l'Art Français du XIXème siècle* » en version française comportant une traduction complémentaire en anglais d'une partie significative de l'ouvrage (ensemble des textes d'essais présentés).
- Organiser dans l'enceinte du Château Kirwan, un dîner pour 50 convives à l'occasion du vernissage de l'exposition, le 11 février 2016 au soir
- Assurer le transport aller/retour des participants au dîner (Musée des Beaux-Art /Château Kirwan/Musée des Beaux-Arts) dans la soirée du le 11 février 2016

Soit un mécénat d'une valeur totale de 30 000 euros

## **ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts**

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage en contrepartie à :

- Réaliser en partenariat avec le Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, le catalogue de l'exposition « *Bacchanales modernes ! le nu, l'ivresse et la danse dans l'Art Français du XIXème siècle* »
- A consacrer une page complète du catalogue à la valorisation de Château Kirwan
- A faire apparaître le logo de Château Kirwan sur ses documents de communication tels que tracts, flyers, dossiers de presse, cartons d'invitations
- A faire apparaître le logo Château Kirwan sur le site internet du Musée pour toute la durée de l'exposition

## **ARTICLE IV : Conditions générales**

Chaque partie consent à l'autre un droit d'usage non exclusif de son logo et/ou de sa marque pour les besoins de l'application du présent contrat et pour la durée de celui-ci, à l'exclusion de toute autre utilisation, sauf accord préalable et écrit de la partie concernée. Cette autorisation n'entraîne aucune cession d'un droit quelconque sur les marques et/ou les logos considérés.

## **ARTICLE V : Durée ; Annulation**

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition.

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

#### **ARTICLE VI : Contentieux**

La présente convention est rédigée en langue française.

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE VII : Elections de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.

- pour Château Kirwan, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le

Pour Schröder & Schöyler SA  
Monsieur Philippe Delfaut

Pour la Ville de Bordeaux  
M. Alain Juppé

Directeur Général

Maire